

RAPPORT
N° 2012/O1/036

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2012

REUNION DES 22 ET 23 MARS

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN
DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION
DU CENTRE D'INTERPRETATION ARCHEOLOGIQUE
DE CUCURUZZU**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
République Française

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Objet : Approbation du programme et du plan de financement de l'opération et habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer le concours de maîtrise d'œuvre, fixer la composition du jury et solliciter les demandes de cofinancement pour la construction du Centre d'interprétation archéologique de Cucuruzzu.

I - Eléments de contexte

La valorisation des sites archéologiques de la Collectivité Territoriale de Corse est une priorité de la politique pour le patrimoine adoptée par l'Assemblée de Corse en juin 2005, réaffirmée dans les orientations contenues dans le feuille de route de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'action culturelle et patrimoniale présentées lors de la session des 6 et 7 octobre dernier.

Par délibération n° 09/123 du 29 juin 2009, L'Assemblée de Corse a approuvé le principe de création d'un service public culturel et touristique ayant pour objectif l'exploitation et la mise en valeur du site de Cucuruzzu.

L'ensemble monumental de Cucuruzzu se trouve sur le « pianu » de la commune de Lévie, situé sur le territoire du Parc Naturel Régional de Corse. Il est constitué du « Casteddu », habitat fortifié de l'âge de Bronze dont les vestiges couvrent une superficie d'environ un hectare sur une parcelle de 13 ha comprenant le site médiéval de Capula et de la chapelle Saint-Laurent.

Acquis par l'Etat en 1975, le site est classé au titre des monuments historiques en 1982 et est également inscrit sur la liste des 100 sites historiques d'intérêts communs aux pays de la Méditerranée.

La propriété du site a été transférée à la Collectivité Territoriale de Corse par décret du 18 novembre 2003 pris en application de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

La propriété de la totalité de la zone d'implantation des ensembles monumentaux est partagée par la Collectivité Territoriale de Corse, la commune de Lévie (site de Capula, Saint-Laurent), le parcours de visite traverse quant à lui des propriétés privés.

Le site actuellement géré dans le cadre d'une délégation de gestion de service confié au Parc Naturel Régional de Corse est ouvert au public du 1^{er} avril au 31 octobre avec une fréquentation en progression depuis 2010 atteignant 26 282 visiteurs en 2011 alors qu'elle était en légère régression depuis 2003.

La faisabilité et sécurisation juridique de l'opération reste subordonnée à la formalisation d'actes (Convention, servitudes de passage, bail emphytéotique, acquisitions de terrain) permettant d'obtenir une maîtrise foncière du site.

II - Objectifs de l'opération

L'ambition de la Collectivité Territoriale de Corse est de redynamiser et générer un pôle de tourisme culturel, scientifique et économique structurant, d'envergure nationale et contribuant au développement de l'Alta-Rocca.

Le projet consiste à préserver et sécuriser le site et à redéfinir son parcours de visite et y construire un centre d'interprétation visant à l'accueil, l'information et l'orientation des visiteurs tout en préservant l'intégrité des monuments et du contexte environnemental.

L'opération devra donc être conçue, de manière à conjuguer protection et accueil des visiteurs, avec pour objectifs de répondre :

1. A la mise en valeur du site en réseau avec les sites archéologiques et lieux culturels du sud de la Corse, tout particulièrement le Musée de l'Alta Rocca de Lévie
2. A la meilleure insertion à son environnement du bâtiment et des différents aménagements projetés

Les objectifs scientifiques et archéologiques portent sur la médiation scientifique en renforçant le lien de proximité et de complémentarité avec le musée de l'Alta-Rocca sur les thèmes de l'architecture des monuments, les techniques constructives, l'influence Méditerranéenne, l'environnement et l'ethnologie.

L'objectif de fréquentation après aménagement est d'atteindre les 35 000 visiteurs / an

III - Etudes antérieures

La Collectivité Territoriale de Corse a confié dès 2008, une étude préalable à sa valorisation au cabinet Harmatan, remise en mars 2009, qui dans ses conclusions préconise notamment :

- la création d'un centre d'interprétation
- l'aménagement de parcours de visite - site
- des recommandations scénographiques évolutives pour le centre d'interprétation et les parcours de visite
- l'aménagement du parking
- la sécurisation du parcours

Une mission portant sur une assistance au maître d'ouvrage pour les études de programmation préalables nécessaires pour :

- la construction du centre d'interprétation
- l'aménagement du parking
- le projet scénographique (bâtiment + parcours sur environ 3 kms)

sur les sites archéologiques de Cucuruzzu, Capula et Saint Laurent a été confiée en mars 2010 à un groupement de prestataires comprenant programmiste, économiste, scénariste et archéologue.

Le document joint en annexe, formalisant la définition des besoins et le recensement des contraintes, qui est soumis à votre approbation résulte de cette première phase d'étude.

La seconde phase de cette mission portera sur :

- l'assistance pour la consultation des maîtres d'œuvre
- le suivi de l'adéquation programme-projet et affinement du programme

IV - Principales caractéristiques de l'opération

Construction d'un bâtiment répondant aux normes Haute Qualité Environnementale de type « Bâtiment à basse consommation » d'environ 315 m² de surface utile, soit environ 380 m² de SHON implanté sur le terrain servant actuellement de parking à l'entrée du parcours de visite du site.

Conception et mise en œuvre de dispositifs de médiation muséographiques permettant :

- L'immersion et la découverte à l'aide d'audio guide le long d'un circuit en boucle permettant de découvrir les monuments avant ou après passage par l'espace d'interprétation
- L'interprétation en trois temps :
 - o Accueil sous préau pour introduction au territoire autour d'un bas-relief
 - o Visite de l'espace d'interprétation conçu comme un lieu virtuel proposant images fixes, animées et un mobilier didactique et interactif
 - o Explication de l'archéologie par la projection en boucle d'un film sur grand écran face à un gradin de 25 places

V - Enveloppe Financière prévisionnelle

Le coût total de l'opération est estimé à 2,7 M€ TTC comprenant :

- La construction du bâtiment d'accueil et d'interprétation
- L'aménagement des abords (Accès, préau, parking, réserve incendie)
- Le mobilier et les équipements
- Les études préalables, honoraires et prestations
- La conception et la production des aménagements scénographiques

	HT	TTC
Bâtiment d'interprétation	1 000 000	1 080 000
Abords - Stationnement	310 000	334 800
Aménagements sur parcours	80 000	86 400
Travaux :	1 390 000	1 501 200
Equipement d'interprétation	120 000	143 520
Mobilier accueil - boutique - préau	110 000	131 560

Equipements extérieurs	10 000	11 960
Mobilier - Equipements :	240 000	287 040
Honoraires maîtrise d'œuvre	230 000	275 080
AMO conception scénographiques	40 000	47 840
Autres prestations	130 000	155 480
Honoraire - prestations :	400 000	478 400
Conception et production des supports de visite	360 000	430 560
Interprétation :	360 000	430 560
	2 390 000	2 697 200
Arrondi à :	2 400 000	2 700 000

VI - Modalités de Financement

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur les crédits ouverts au programme 4726 Restauration du Patrimoine des Budgets Primitifs 2007, 2010 et 2011 adoptés par l'Assemblée de Corse.

L'opération sera cofinancée au titre de la mesure 2.4 du FEDER intitulée « Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel »

Selon le plan de financement suivant :

Collectivité Territoriale de Corse 50 % :	1 200 000
Union Européenne - FEDER 50 % :	<u>1 200 000</u>
	2 400 000 €

VII - Planning prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de déroulement de cette opération initiée en 2008 avec l'étude préalable d'Harmattan est le suivant à compter de l'approbation du préprogramme.

- Février 2012 : Approbation du programme par l'Assemblée de Corse et lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- Fin 2012 : Désignation du maître d'œuvre lauréat du concours
- 1^{er} Semestre 2013 : Etudes de conception
- 2^{ème} Semestre 2013 : Consultation des entreprises
- Début 2014 : Démarrage des Travaux
- Printemps 2015 : Achèvement des travaux - livraison - mise en service
- Ouverture du site pour la saison 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Elaboration - approbation Programme	██████████	██			
Concours de maîtrise d'œuvre		██████████			
Etudes de conception			██		
Consultation des entreprises			████		
Travaux				██████████	

VIII - Conclusion

En application de l'article L. 4424.4 du Code Général des Collectivités territoriales, il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le programme de l'opération et ses principales caractéristiques décrites dans le rapport et le document programme joints en annexe.
- **DE FIXER** l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 2,7 M€ TTC.
- **D'APPROUVER** Le plan de financement de l'opération :

Collectivité Territoriale de Corse 50 % : 1 200 000 €

Union Européenne - FEDER 50 % : 1 200 000 €

2 400 000 € HT

- **D'HABILITER** le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter les demandes de cofinancement au titre de l'Union Européenne sur le programme FEDER.
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer le concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération et fixer la composition du jury correspondant.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROGRAMME DE L'OPERATION RELATIF
A LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INTERPRETATION ARCHEOLOGIQUE DE
CUCURUZZU

SEANCE DU

L'An deux mille douze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre II, Titre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 09/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2009 adoptant le Budget Primitif 2009,
- VU** la délibération n° 09/123 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2009 adoptant le principe de création d'un service public culturel et touristique ayant pour objectif l'exploitation du site de Cucuruzzu et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention tripartite avec la commune de Lèvie et le Parc Naturel Régional de Corse,
- VU** la délibération n° 09/257 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2009 adoptant le Budget Primitif 2010,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le programme de l'opération et ses principales caractéristiques décrites dans le rapport et document programme joints en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 2,7 M€ TTC.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le plan de financement de l'opération :

Collectivité Territoriale de Corse 50 % : 1 200 000 €

Union Européenne - FEDER 50 % : 1 200 000 €
2 400 000 € HT

ARTICLE 4 :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter les demandes de cofinancement au titre de l'Union Européenne sur le programme FEDER.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer le concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération et fixer la composition du jury correspondant.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**FINANCEMENT DES OPERATIONS****Description de l'opération :**

Construction d'un bâtiment répondant aux normes Haute Qualité Environnementale de type « Bâtiment à basse consommation » d'environ 315 m² de surface utile, soit environ 380 m² de SHON implanté sur le terrain servant actuellement de parking à l'entrée du parcours de visite du site.

Conception et mise en œuvre de dispositifs de médiation muséographiques permettant :

- L'immersion et la découverte à l'aide d'audio guide le long d'un circuit en boucle permettant de découvrir les monuments avant ou après passage par l'espace d'interprétation
- L'interprétation en trois temps :
 - Accueil sous préau pour introduction au territoire autour d'un bas-relief
 - Visite de l'espace d'interprétation conçu comme un lieu virtuel proposant images fixes, animées et un mobilier didactique et interactif
 - Explication de l'archéologie par la projection en boucle d'un film sur grand écran face à un gradin de 25 places

Coût total de l'opération : 2 700 000 € TTC

SECTION : INVESTISSEMENT
 FONCTIONNEMENT

Les AP ou AE ont-elles déjà été inscrites ? OUI
 NON

Si OUI, pour quel montant ? 2 700 000 €
 Et à quel BP/ BS / DM ? 2 100 000 € au BP 2009 + 600 000 € au BP 2010

N° Programme (s) : 4726

N° Opération (s) : 4726 9 0019

Cette opération est-elle cofinancée ? OUI
 NON

Sur quel fonds ? PEI 1
 PEI 2
 PO FEDER
 CPER 2007-2013
 FEADER
 AUTRES (à préciser) : Etat

Fiche à joindre obligatoirement à tous les rapports présentés en Assemblée de Corse